

Paris, le 29.04.2026

## RAPPORT D'ORIENTATION

**Concernant :** [Enfant], né en 2014

### Situation familiale

---

Les parents sont séparés. L'enfant résidait principalement chez sa mère avant son placement.

### Parcours de protection de l'enfance

---

- Mesures éducatives antérieures successives (SAJE)
- Recueils provisoires en 2025
- Placement judiciaire depuis octobre 2025

### Situation actuelle

---

L'enfant, âgé de 11 ans, est confié à l'Aide Sociale à l'Enfance dans le cadre d'un placement. Son accueil actuel en dispositif collectif met en évidence des difficultés d'adaptation importantes liées à :

- Une insécurité affective majeure,
- Un besoin de repères stables,
- Des difficultés de gestion émotionnelle,
- Une forte dépendance à la relation adulte.

Les environnements collectifs instables majorent son anxiété, ses passages à l'acte et son sentiment d'insécurité.

### Éléments de vulnérabilité

---

Le contexte parental demeure préoccupant :

- Difficultés de soutien éducatif,
- Posture parentale ambivalente,
- Difficultés à garantir une sécurité affective stable,
- Confusion des repères.

## **Préconisation**

---

Une orientation en lieu de vie apparaît comme la solution la plus adaptée afin de :

- Proposer un cadre stable, sécurisant et individualisé,
- Soutenir l'apaisement émotionnel,
- Limiter les conduites à risque,

## **Rapport d'analyse éducative et préconisation d'orientation vers un lieu de vie**

---

L'enfant, actuellement confié à l'Aide Sociale à l'Enfance dans le cadre d'une mesure de placement judiciaire, présente des besoins éducatifs et affectifs nécessitant un accompagnement renforcé, stable et particulièrement contenant.

Son parcours met en évidence d'importantes difficultés d'adaptation aux dispositifs collectifs classiques, notamment en raison :

- D'une insécurité affective majeure,
- D'un besoin constant de repères individualisés,
- De difficultés significatives dans la gestion de la frustration,
- D'une forte dépendance à la relation adulte.

Les environnements insuffisamment sécurisants ou instables majorent son anxiété, favorisent les passages à l'acte et accentuent son sentiment d'insécurité.

Par ailleurs, les observations éducatives montrent que l'enfant bénéficie particulièrement des prises en charge offrant :

- Une présence éducative constante,
- Un cadre structuré,
- Une relation individualisée,
- Un accompagnement quotidien soutenu.

Le contexte familial demeure marqué par des fragilités éducatives importantes, avec des difficultés persistantes à proposer un cadre suffisamment sécurisant et cohérent pour répondre à ses besoins spécifiques.

### **Intérêt d'une orientation en lieu de vie**

---

Au regard de son fonctionnement actuel, une orientation vers un lieu de vie apparaît particulièrement adaptée afin de :

- Proposer un cadre éducatif stable, contenant et durable,
- Offrir une présence adulte constante et sécurisante,
- Répondre à son besoin de repères individualisés,
- Soutenir son apaisement émotionnel,
- Favoriser son inscription progressive dans un quotidien structuré,
- Limiter les risques de ruptures répétées de parcours.

Le lieu de vie pourrait constituer un environnement intermédiaire pertinent, permettant de concilier :

- Accompagnement éducatif renforcé,
- Stabilité affective,
- Sécurisation du parcours,
- Travail de socialisation progressif.

### **Conclusion**

---

Au regard de l'ensemble des éléments cliniques, éducatifs et familiaux, une orientation vers un lieu de vie apparaît comme une réponse particulièrement ajustée aux besoins actuels de l'enfant.

Cette modalité permettrait de sécuriser son parcours, de prévenir les mises en danger, de soutenir son développement psychoaffectif et de favoriser une évolution plus stable dans un cadre adapté à sa vulnérabilité.

Une mise en œuvre rapide de cette orientation est préconisée afin d'éviter de nouvelles ruptures et de garantir une continuité éducative répondant à son intérêt supérieur.